

**Arrêté 2018-PG-112**  
**Arrêté portant inscription sur liste d'admission**  
**Examen professionnel de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (promotion interne) - Session 2018**

Pôle Concours

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, 2AQA  
Vu le décret n°2012-939 du 1<sup>er</sup> août 2012 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 12 du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 susvisé,  
Vu le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,  
Vu l'arrêté 2018-PG-013 du Président du Centre de gestion d'Eure-et-Loir portant ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de rédacteur principal de deuxième classe, session 2018  
Vu le procès-verbal de la réunion de jury d'admission en date du 18 décembre 2018,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont inscrits à compter du 18 décembre 2018 sur la liste d'admission au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, les lauréats dont les noms sont portés dans l'annexe jointe au présent arrêté.

**Article 2 :** L'inscription sur liste d'admission ne vaut pas recrutement.

**Article 3 :** Madame la directrice générale des services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, affiché dans les locaux du Centre de gestion et publié sur son site internet.

**Article 4 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Luisant, le 26 décembre 2018,

Le Président,



Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le : 27/12/2018  
et de la publication le : 27/12/2018

Par délégation,  
La directrice générale des services,



Céline ROUSSET

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Adresser toute correspondance impersonnellement à : Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT d'Eure-et-Loir

Maison des Communes - 9, rue Jean Perrin - 28600 LUISANT - Ligne de bus n° 13  
Tél. : 02 37 91 43 40 - Fax : 02 37 30 87 44 - Courriel : [contact@cdg28.fr](mailto:contact@cdg28.fr) - Site internet : [www.cdg28.fr](http://www.cdg28.fr)



**LISTE DES CANDIDATS ADMIS**

**Examen de Rédacteur principal de 2ème Classe P.I. – 2018 PI**

Jury d'admission du 18 décembre 2018

**EXAMEN PROFESSIONNEL**

N° Dossier	NOM	Prénom
19818	ADAM	Carine
20206	BAUDOUIN	Aline
19238	BILLIARD	Corinne
19691	BOISSET	Sandrine
20210	BONDIE	Valérie
20188	CARLES	Isabelle
20635	CHAMBONNEAU	Aude
19927	CLEMENT	Catherine
19817	COME	Marie-Christine
19740	CORDIER	Aurélia
20708	DAVID	Stéphanie
19813	DEROUE	Catheline
19235	DIAS	Cidalia
20552	DRU	Emilie
20547	DUPONT	Audrey
19816	FOURNIVAL	Nathalie
20769	GENE	Maggy
19497	GOUACHE	Adeline
19427	GUINGOUAIN	Morgane
20381	HUREL	Karine
19819	LAURIER	Anne-Cécile
19383	LE BIHAN	Aurélie
19505	LEFEVRE	Adeline
19982	LYET	Patricia
20458	MARTINS RODRIGUES	Sandrine
19814	MAURICE	Fédoua
19928	MEZIANI	Ourdia
20119	MILLET	Philippe
20209	PAQUET	Marie-Noëlle
19702	PAVY	Sonia
19374	PERONNET	Sarah
20455	PILLOT	Karine
20560	RENAUD-BROUILLARD	Magali
19387	SAUTRON	Marie
20055	SERVOIN	Bruno
19561	SICAULT	Mickaëlla
19558	SIRET	Marlène
19703	SLEDZ	Stéphanie
19556	TARANILLA	Cécile
20558	TUFFREAU	Morgan
19800	VILLARD	Vanessa

Nombre de candidats admis : 41